



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. Michel MERLIN, décédé dernièrement. M. MERLIN a créé l'Ecole de dessin et de peinture qui deviendra l'actuel Atelier d'art de Nargis, il était également à l'origine du salon des peintres qui a lieu annuellement en septembre à la salle polyvalente.

En début de séance, le procès-verbal de la réunion en date du 04 décembre 2020 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES – Le Conseil Municipal décide de sortir de l'inventaire communal les anciens appareils téléphoniques. Il autorise le maire à signer la convention avec GIP RECIA concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il décide, à compter du 1er janvier 2021, de participer au fonctionnement de la halte-garderie de Ferrières à raison de 2,65 €/heure et par enfant domicilié à Nargis, dans la limite maximum de 20 heures par mois et par enfant et précise qu'il ne participe pas au fonctionnement de la crèche.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention relative à la gestion des astreintes concernant les dépannages et les réparations de fuites, et celle relative au contrôle des équipements électroniques du réservoir bêche ainsi que ceux du surpresseur de Toury à compter du 1^{er} janvier 2021. Il décide de procéder au remboursement anticipé de l'avance de subvention (prêt remboursable sur 15 ans) octroyée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un montant de 1 259 €.

PERSONNEL COMMUNAL - Le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2021.

SMIRTOM- Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de ce syndicat.

AFFAIRES DIVERSES - Le Conseil Municipal est informé de la date de la réunion pour le projet d'aménagement sécuritaire du centre bourg. Il apprend que les travaux de réhabilitation du Château d'eau ont débuté. Il est avisé des démarches effectuées auprès des administrés pour la vaccination Covid-19. Il prend connaissance des chiffres de l'Insee établi au 1^{er} janvier 2021 soit 1 528 habitants.

L'assemblée délibérante prend connaissance des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal à savoir : - vente de concessions au columbarium et d'une concession au cimetière de Nargis, - demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour des travaux de restauration et d'isolation du fournil de la boulangerie ainsi que du remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur pour les bâtiments communaux, cour Verdier, 55 rue de la mairie. Attribution du marché de travaux voirie 2020 à l'entreprise sas TP Vauvelle.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 23 h 00.

NARGIS, le 8 mars 2021